

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES
PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

NOTE DE SYNTHESE

Conformément aux articles L1612-1 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans l'attente de l'adoption du budget 2020, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite verser aux associations ayant des charges de personnel et/ou des dépenses conséquentes liées à leur activité en début d'année, une avance correspondant à 40% du montant de la subvention votée en 2019.

Cette avance permet aux associations de bénéficier d'une trésorerie en début d'année civile. Elle confirme également le soutien de la ville aux actions des associations.

De même, il convient d'attribuer un acompte au Centre Communale d'Action Sociale pour assurer les dépenses du début de l'année.

Par conséquent il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des acomptes aux associations et établissements publics comme suit :

	Subvention 2019	Acompte sur subvention 2020
ADMINISTRATION GENERALE		
Comité d'Œuvres Sociales	360 000,00	144 000,00
AFFAIRES SOCIALES		
Association Collectif Mantais de Médiation	157 000,00	62 800,00
SPORTS		
Association Sportive Mantaise (Sport Mantes en Seine)	140 000,00	56 000,00
Association Sportive Mantaise (Club Omnisports)	360 000,00	144 000,00
Association FC Mantois	200 000,00	80 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
Association Des Compagnons d'Ile de France (ACIF)	115 000,00	46 000,00
AFFAIRES CULTURELLES		
Association Collectif 12	150 000,00	60 000,00
Association Le Chaplin	285 000,00	114 000,00
Association les 4 Z'arts	210 000,00	80 000,00
Association Blues-sur-Seine	25 000,00	5 000,00
CCAS	403 666,83	161 000,00

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-1 et L2311-7,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'attribuer** aux associations et au CCAS les acomptes sur les subventions comme suit :

	Subvention 2019	Acompte sur subvention 2020
ADMINISTRATION GENERALE		
Comité d'Œuvres Sociales	360 000,00	144 000,00
AFFAIRES SOCIALES		
Association Collectif Mantais de Médiation	157 000,00	62 800,00
SPORTS		
Association Sportive Mantaise (Sport Mantes en Seine)	140 000,00	56 000,00
Association Sportive Mantaise (Club Omnisports)	360 000,00	144 000,00
Association FC Mantois	200 000,00	80 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
Association Des Compagnons d'Ile-de-France (ACIF)	115 000,00	46 000,00
AFFAIRES CULTURELLES		
Association Collectif 12	150 000,00	60 000,00
Association Le Chaplin	285 000,00	114 000,00
Association les 4 Z'arts	210 000,00	80 000,00
Association Blues-sur-Seine	25 000,00	5 000,00
CCAS	403 666,83	161 000,00

- **de s'engager** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2020.

Le Maire

Raphaël COGNET